Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501513-20260320-2026_022-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

N° 2026-022

MAIRIE DE LIEURON
35550
Tél. 02.99.34.08.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation :
16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame PREVERT Rose Line, Maire.

Nbre de Conseillers : 15
Présents : 15
Représentés : 15
Votants : 15

Présents : MM. BARIOU Nathalie, BESNARD Maxime, BOHUON Nicolas, BRIAND Thierry, CALOT Patrice, DAVID Isabelle, FONTAINE Véronique, LANGLOIS Claudio, MOISON Daniel, MONVOISIN Michèle, MOUICHE Marylène, PRÉVERT Rose-Line, ROPERT Céline, VETIER Fabrice, VIGNON Émilie ;
Absents excusés :
Absents :
Secrétaire de séance : M. VETIER Fabrice ;

Objet : Détermination du nombre d'adjoints ;

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'avant de procéder à l'élection des adjoints, il est nécessaire de délibérer sur leur nombre. En application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, on précise que le nombre d'adjoints doit au minimum être d'un et qu'il ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints pour la commune de Lieuron.

En raison des futures délégations, il est proposé au conseil de fixer le nombre d'adjoints au maximum, soit 4 adjoints pour le mandat 2026-2032.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **FIXE** le nombre d'adjoints au maire à 4 pour le mandat 2026-2032 à Lieuron.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Rose Line PREVERT